



REGLEMENT D'EPREUVE EDITION 2025

1- DEFINITION DE L'EVENEMENT

La Transju'Cyclo est un événement cycliste organisé par Trans'Organisation, association loi 1901 immatriculée sous le numéro 414292102, dont le siège social est 18 Avenue Charles de Gaulle 39404 MOREZ, avec l'appui de l'AC Champagnole.

La Transju'Cyclo est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), le samedi 6 et le dimanche 7 septembre 2025. Elle fait partie du Trophée Label d'Or

1.1 LES COURSES ET RANDONNEES

Epreuve	Date et heure de départ	Km	Dénivelé	Catégories	Compétition
La kids	Samedi 6 septembre à 16h30		/	3-8 ans	NON
La Cyclo 70 km	Dimanche 7 septembre à 9h30	70	1000 m	A partir de 15 ans*	OUI
La Rando 70 km	Dimanche 7 septembre à 9h40	70	1000 m	A partir de 15 ans*	NON
La Cyclo 110 km	Dimanche 7 septembre à 9h00	110	1500 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Cyclo 160 km	Dimanche 7 septembre à 8h30	160	2000 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Rando Itinérante (2jours)	6 & 7 septembre Départ 10h30 & 8h30	240	3700 m	A partir de 18 ans*	NON

(*) dans l'année

La Transju'kids est ouverte aux enfants nés en 2022,2021, 2020, 2019, 2018,2017

La Cyclo et Rando 70 km sont ouvertes à tous les licenciés cyclistes et cycloportifs âgés de 15 ans minimum dans l'année (nés avant le 01/01/2011). Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par une personne majeure ; pour les groupes de 2 à 9 mineurs, le nombre d'accompagnateurs est de 2. Au-delà de 9 mineurs, un nouveau groupe est constitué avec les mêmes conditions.

La Cyclo 110 et la 160 km sont ouvertes à tous les licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 18 ans minimum dans l'année (nés avant le 01/01/2008)

La Randonnée itinérante est ouverte à tous licenciés cyclistes les cycloportifs âgés de 18 ans minimum dans l'année (nés avant le 01/01/2008).

1.2 LES PARCOURS

Les parcours se réalisent sur une boucle avec départ et arrivée au même endroit à l'OPPIDUM à Champagnole. Les PARCOURS 70, 110 et 160 km partent sur le même itinéraire et se divisent au km 30 à Cerniébaud (course 70km), km 60 à Remoray (courses 110/160km). Les 3 parcours se rejoignent à nouveau pour un itinéraire final commun à partir de Mignovillard.

Les parcours sont définis sous réserve d'autorisation préfectorale et peuvent être modifiés par l'organisateur en cas de nécessité.

Les parcours seront balisés (sauf pour la Rando itinérante, une trace gpx sera donnée au moment du retrait des dossards). En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

2 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

2.1 INSCRIPTIONS

Nous limitons les inscriptions pour des questions de sécurité et d'organisation :

- 2000 participants sur la cyclosportive du dimanche
- 170 cyclistes pour la Rando itinérante.

Les inscriptions s'effectuent :

- En ligne uniquement jusqu'au samedi soir minuit sous réserve de places disponibles. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.
- Au salon du cyclisme le samedi 6 septembre entre 9h30 et 19h (sous réserve de disponibilité)

Les épreuves chronométrées sont ouvertes aux concurrents :

- Licenciés FFC, UFOLEP cyclisme, FSGT cyclisme, FF Handisport & FFTri
- Autres licenciés de fédérations non citées ci-dessus, étrangers et non licenciés :
 - ➔ Attestation de suivi du module de santé valable 4 mois : répondre au questionnaire santé à partir du 7 mai :
- Mineurs devront présenter en supplément de la licence ou du certificat médical :
 - Autorisation parentale

Les épreuves non chronométrées sont ouvertes aux concurrents licenciés et non licenciés sans obligation de présentation de certificat médical.

2.2 VALIDATION DE L'INSCRIPTION, DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pour valider son inscription, le participant doit :

Renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

Fournir (document(s) obligatoire(s)) :

- La **licence 2025** (sauf pour randonnée itinérante et 70 km rando)
- Ou l'attestation de suivi du module de santé pour les non licenciés.

- Pour **les mineurs (-18 ans)** en plus :
 - L'**autorisation parentale** obligatoire

Validation des documents sous condition de :

- La bonne lisibilité de toutes les informations

Modèles : - *autorisation parentale* [ici](#)

Les personnes n'ayant pas validé leur inscription (licence, module santé ...) avant le 5 septembre devront **OBLIGATOIREMENT** présenter les pièces justificatives le jour du retrait du dossard. Sans licence ou document valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

2.3 MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Tarifs	La Kids	La Cyclo 70 km / Rando 70 km	La cyclo 110 km	La Cyclo 160 km	La Rando Itinérante
Jusqu'au 13/07 (Maillot pour les 1500 1ers)	5€	45€	50€	55€	150 €
Du 14/07 au 24/08 (Maillot pour les 1500 1ers)	5 €	55 €	60€	65 €	150 €
Du 25/08 au 07/09 (Maillot pour les 1500 1ers)	5€	60€	65€	70€	150€
Repas traditionnel Jurassien	/	+15€	+15€	+15€	Compris dans l'inscription

Inscription groupe :

- 10 participants : 10% par inscrit jusqu'a 14 participants (hors randonnée itinérante)
 - 15 participants et + : 15% (hors randonnée itinérante)
- ☐ Envoyer un mail à contact@latransju.com

Le coût de l'inscription comprend :

- La participation à l'épreuve via une puce, plaque et dossard numérotés
- Un maillot collector (pour les 2000 premiers inscrits), après les 2000 premiers (autre lots)
- La médaille finisher
- Une photo participant lors de votre épreuve offerte par notre partenaire Crédit Agricole Franche Comté (lien vers l'album envoyé après l'événement)
- Douches
- Ostéos
- Le(s) ravitaillement(s) solide et liquide sur le parcours
- L'assistance médicale (en course et à l'Oppidum) et technique (à l'Oppidum) * *en complément des moyens de secours conventionnels et publics. Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.*
- L'assistance mécanique la veille et le jour de la course
- La sécurité pendant la course par des motos, voitures et signaleurs
- Le parking véhicules à proximité du départ/arrivée

En +, pour la Rando Itinérante :

- La trace GPX
- Le transport de votre sac vestiaire
- La pension complète à partir du samedi soir (repas du soir, nuitée, petit-déjeuner, et déjeuner à l'Oppidum le dimanche)
- Les draps et couverture/couette
- Un livre de route

Le coût de l'inscription ne comprend pas :

- Le repas après course en option à 15 € par personne, 20€ pour les accompagnants (inclus pour les inscrits à la Rando Itinérante).
- Le maillot Transju'cyclo (au-delà des 1500 premiers inscrits)

Challenge Transju :

Challenge annuel organisé par Trans 'Organisation cumulant la participation aux 3 évènements Transju de l'année en cours : Transju'Trails /Transju'Cyclo.

La participation à toutes les course annuels Transju (ski & trail), **donne droit à une réduction de 10% (hors option) sur le dernier de l'année, à savoir la Transju'Cyclo.**

Le vainqueur du challenge ayant remporté le classement des 3 grandes épreuves Transju de l'année en cours (Transju 40 FT et CT, Trail 82km / Cyclo 160km) Homme et Femme se verra remporter la Mythique Cloche Transju.

**: challenge effectif en cas d'annulation d'un événement, de la part de l'organisateur, dans l'année en cours. A partir de deux annulations, le challenge pour l'année en cours est alors annulé.*

3 – ASSURANCES

3.1 RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement sur l'itinéraire officiel pour tous les participants inscrits et contrôlés au départ. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

3.2 INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il appartient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du cyclisme et des sports nature.

Si vous ne possédez pas d'assurance individuelle accident, vous pouvez en souscrire une via notre partenaire Assur Connect. [Souscription, tarifs et conditions ici](#)

3.3 DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, chute, perte, ...) subis par des biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4.1 ANNULATION DE PART L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ, Règlement de l'épreuve et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve...).

En cas de force majeure indépendant de la volonté de l'Organisateur mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une ou des épreuves pourra être annulée ou arrêtée, même si celle-ci est en cours. Si cette décision survient sur ordre des services de l'état, l'organisateur est déchargé de tout recours des participants et aucun remboursement ne sera effectué sauf dans les conditions prévues ci-dessous.

➤ **En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour un autre motif**

Pour toutes les courses, il n'y aura pas de remboursement mais il est proposé à tous les participants de reporter leur inscription sur l'année suivante.

➤ **En cas d'annulation le jour de la course pour cas de force majeure (tempête, attentat...)**

Aucun remboursement ne sera effectué. La totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.
Annulation tempête, décision administrative (tempête, attentat)

4.2 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement. Il est fortement conseillé de souscrire l'assurance de notre partenaire BETICKETING qui vous permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d'inscription (hors options et frais de services).

La souscription se fait sur la plateforme au moment l'inscription.

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé quelques informations pour valider ce remboursement. Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : beticketing@assur-connect.com

En savoir plus sur les conditions d'annulation : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

4.3 CHANGEMENT DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription à un autre concurrent non inscrit par le biais de la procédure « Transférer mon inscription » proposée dans son espace « Mon inscription ». Le destinataire du transfert recevra un mail avec le lien d'inscription. A partir de ce lien, il devra suivre la procédure d'inscription normale. (Dépôt certificat médical pour les non licenciés) et s'acquittera d'un droit de transfert de 5€. L'inscription du premier concurrent sera alors annulée. Aucun remboursement n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière du droit d'inscription étant à la discrétion des 2 parties.

Après le jeudi 4 septembre 2025, plus aucune modification ne sera acceptée.

Toute demande de changement effectué après le 13 août 2025 entraîne la perte du dossard nominatif.

4.4 CHANGEMENT DE COURSE

Les autres changements d'inscription doivent être envoyés par mail contact@latransju.com impérativement avant le 3 septembre 2025.

5 – DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

5.1 RETRAIT DES DOSSARDS, PLAQUES DE CADRE

Les dossards sont à retirer à l'Oppidum de Champagnole :

- le samedi 6 septembre de 9h30 à 19h
- le dimanche 7 septembre de 7h à 9h30.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Une preuve d'inscription
- Votre licence ou certificat médical si non validé en amont

5.2 ATTRIBUTION DES DOSSARDS

Les dossards sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et en fonction du parcours choisi.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs, il permet d'accéder aux différentes prestations.

5.3 CHRONOMETRAGE

La plaque de cadre sera accompagnée d'une étiquette avec puce, à placer/coller sur la tige de selle. Les participants doivent veiller à ne pas l'endommager et à laisser l'ensemble **visible tout au long de la course**.

En cas de détérioration de la plaque de cadre ou de la puce, empêchant sa détection, le participant ne pourra pas porter réclamation. L'organisateur ne sera pas tenu pour responsable.

6 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS / RECLAMATION

6.1 EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

OBLIGATOIRE :

- Vélo homologué FFC (pour les Transju'Cyclo)

- Plaque de cadre remise lors du retrait des dossards accrochée à l'avant du vélo et entièrement visible pendant toute la durée de l'épreuve
- Puce de selle à placer en dessous de la selle pour les épreuves chronométrées.
- Dossard distinctif par épreuve à placer au niveau du bas du dos (élites uniquement)
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'événement
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- Kit de réparation minimum
- En plus, pour la Rando itinérante :
 - GPS
 - Chambre à air
 - Vêtements chauds
 - Veste imperméable
 - Lumière avec batterie/pile de rechange
 - Un téléphone portable chargé

En l'absence du casque au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve (retrait du dossard). En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent sera immédiatement exclu.

RECOMMANDE :

- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaisson, si le vélo n'est pas équipé de tubeless
- Une paire de gants
- Des lunettes
- En plus, pour la Rando Itinérante :
 - Affaires de rechange
 - Affaires de toilettes
 - Chargeur de portable
 - Minimum pour 1^{er} soins (pansements...)

En cas de non-respect du port du matériel recommandé, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

AUTORISE :

- Vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage UNIQUEMENT sur le parcours rando 70 km et la Rando itinérante (mode randonnée, sans chronométrage).

INTERDIT :

- Vélo non homologué par la F.F.C
- VTT ; VTC ; monocycle ; vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ; vélo de contre la montre ; vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage ; vélo à pignon fixe ; vélo pliant ; handbike
- Vélo muni de roues à bâtons et/ou roues lenticulaire
- Vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète »)

Remarque : Les tandems sont autorisés dans les conditions précisées à la section 6.4 ci-dessous.

Types de vélos autorisés selon les parcours :

Type de vélo	Cyclo 70/110/160 (chronométré)	Rando 70 km	Rando Itinérante
Vélo de route homologué FFC	✓	✓	✓
Vélo électrique ou à assistance (VAE)	✗	✓	✓
Tandem	✓ (voir section 6.3)	✓ (voir section 6.3)	✓ (voir section 6.3)
VTT, VTC, vélo pliant, vélo couché	✗	✗	✗
Vélo à pignon fixe, vélo contre-la-montre	✗	✗	✗
Vélo avec roues à bâtons/lenticulaire	✗	✗	✗
Vélo avec prolongateurs (guidon tri)	✗	✗	✗
Handbike	✗	✗	✗

En cas de non-port des équipements obligatoires et recommandés, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Le port du maillot de la course offert à chaque participant est conseillé.

6.2 COMPORTEMENT SPORTIF

MISE EN GARDE/RECOMMANDATIONS

La pratique du vélo sur routes ouvertes et/ou sur routes privatisées comportant des risques inhérents à la pratique du vélo, tels que chutes individuelles et collectives., chaque cycliste doit adapter en permanence sa vitesse aux conditions de circulation, aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée. Chaque cycliste a conscience de sa vulnérabilité et en accepte les risques.

RAVITAILLEMENTS

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours qui seront proposés par l'organisation sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

COMPORTEMENT ECO RESPONSABLE

Vous allez traverser des paysages magnifiques au cœur du Parc Naturel du Haut Jura. Comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Sur chaque ravitaillement, au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs, pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes. Les personnes mises hors course se verront retirer du tirage au sort.

COMPORTEMENT « FAIR PLAY »

Les concurrent(e)s ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc) seront sanctionnés selon le cas : pénalités en temps de 5 minutes à 2 heures, déclasserement et jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, voire des épreuves suivantes sur la décision de la direction de course.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout concurrent refusant de se soumettre au contrôle anti-dopage sera immédiatement disqualifié.

ENCARDEMENT DES MINEURS

Tous les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par une personne majeure ; pour les groupes de 2 à 9 mineurs, le nombre d'accompagnateurs est de 2. Au-delà de 9 mineurs, un nouveau groupe est constitué avec les mêmes conditions.

6.3 TANDEM

Les tandems sont autorisés sur l'ensemble des épreuves sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Les participants en tandem doivent obligatoirement prévenir l'organisation au moment de l'inscription ou au plus tard avant le retrait des dossards.
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les tandems seront systématiquement placés dans le dernier SAS de départ de la course à laquelle ils participent.
- En dehors de ces dispositions spécifiques, les tandems sont soumis aux mêmes règles que les autres participants concernant les équipements obligatoires, recommandés et interdits.

6.4 RECLAMATION ET RECOURS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

7 – DEPART / HORAIRES / ABANDON

7.1 LIGNES ET HORAIRES DE DEPART « LA TRANSJU'CYCLO »

Organisation des départs :

Départs groupés depuis l'Oppidum (plus de précisions à venir).

Transju'Cyclo 160 km

- Départ de la première vague à 8h30, composée du SAS prioritaire et de 200 coureurs supplémentaires maximum.
- Attribution des places dans cette première vague selon l'ordre d'arrivée dans le SAS (premier arrivé, premier servi), à l'exception des coureurs du SAS prioritaire.
- Départ de la deuxième vague à 8h33, regroupant l'ensemble des autres participants.

Transju'Cyclo 110 km

- Départ de la première vague à 9h00, composée du SAS prioritaire et de 200 coureurs supplémentaires maximum.
- Attribution des places dans cette première vague selon l'ordre d'arrivée dans le SAS (premier arrivé, premier servi), à l'exception des coureurs du SAS prioritaire.
- Départ de la deuxième vague à 9h03, regroupant l'ensemble des autres participants.

Transju'Cyclo / Rando 70 km

- Départ de la première vague à 9h40, comprenant l'ensemble des coureurs (SAS prioritaire et SAS normal).
- Départ de la deuxième vague à 9h43, regroupant l'ensemble des randonneurs.

Règle d'attribution du SAS prioritaire :

Le SAS prioritaire est réservé aux cyclistes ayant :

- Une licence élite FFC, UCI 2025
- Un résultat sur l'épreuve de l'an dernier ou sur une cyclosportive renommée en France 2024/2025. Les demandes d'accès à ce SAS doivent être justifiées par des résultats officiels. L'attribution est à la discrétion exclusive du Comité d'Organisation.
-

* Les horaires de départ pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques et du nombre de participants.

7.2 BARRIERES HORAIRES, HORS DELAI ET ABANDONS

Barrières Horaires :

Une première barrière horaire permettra aux concurrents de la 160km d'être redirigés sur la distance inférieure du 110km au point de bifurcation des parcours.

Ainsi, tout coureur ne parvenant pas au point de contrôle dans les temps impartis, sera réorienté et classé sur la 110km, ceci afin, dans un premier temps, de ne pas être placé hors course.

La barrière horaire est figée quel que soit votre SAS de départ, elle a été calculée pour un départ dans le dernier SAS.

Hors délai :

Des barrières horaires sont mises en place le long des parcours. Une fois atteinte, tout coureur parvenant au poste de contrôle sera alors mis **hors-course**. La voiture balai informera les participants de leur mise hors course puis les doublera. Les participants se trouveront alors en conditions réelles de circulation et ne sera alors pas classé (absence de signaleurs mais maintien des flèches de signalisation).

Les horaires sont précisés sur le site internet www.latransju.com. Des barrières horaires peuvent être ajoutés pour des raisons de sécurité.

Un coureur « Hors Délai » au point de contrôle, contraint à l'abandon, doit obligatoirement se signaler au membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur, ...) ou appeler directement le PC Course. Il devra se rendre jusqu'à l'arrivée par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Abandons :

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner de lui-même, il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points de rapatriement mis en place par l'Organisateur et se signaler avant de quitter la manifestation.

8- SECURITE ET SECOURS

Les parcours proposés seront uniquement sur voies ouvertes à la circulation.

Pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE tout au long du parcours (rouler à droite, contrôler sa vitesse, maîtriser sa trajectoire, etc) hormis sur les intersections qui feront l'objet d'une priorité de passage assuré par du personnel de l'organisation. Le participant s'engage à répondre expressément aux consignes des signaleurs de l'épreuve et/ou des forces de l'ordre présentes sur le parcours.

La sécurité routière est assurée par l'Organisateur après validation de la Préfecture ; le service médical par le prestataire médical de l'organisateur et une association agréée de sécurité civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course.

L'organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, moto-drapeaux signalant les zones à risque, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Les participants devront respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif sécurité parcours prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée ou sur toute zone du parcours pour les participants n'ayant pu franchir les barrières horaires à temps.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

Passages à niveau

La traversée d'un passage à niveau fermé ou en cours de fermeture (signalisation visuelle et/ou sonore active) est strictement interdite.

Conformément au Code de la route, un passage à niveau est considéré comme fermé dès l'activation du feu rouge clignotant et/ou de la sonnerie d'alerte.

Tout participant ne respectant pas cette règle sera immédiatement mis hors course par la direction de course.
En cas de fermeture d'un passage à niveau, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. Groupes de tête

- Si le groupe de tête hommes ou femmes est arrêté au passage à niveau et que celui-ci se rouvre avant l'arrivée du groupe poursuivant, aucun ajustement n'est effectué.
- Si le groupe de tête hommes ou femmes est arrêté au passage à niveau et que le ou les groupes poursuivants les rejoignent, la direction de course pourra décider d'une neutralisation et d'un nouveau départ, en recréant les écarts initiaux autant que possible.

2. Autres participants

- Pour les autres groupes ou coureurs individuels, la situation sera évaluée par la direction de course en fonction des circonstances.
- En cas de fermeture prolongée ou de situation exceptionnelle (obstacle imprévu, pont mobile, etc.), des mesures spécifiques pourront être prises (neutralisation, ajustement des classements, etc.).

Décision finale : Dans tous les cas, la décision finale appartient à la direction de course.

9 – CLASSEMENT / PROTOCOLE / RECOMPENSES

9.1 CLASSEMENT

Un classement scratch (ou général) et un classement par catégorie et par distance seront établis. Il sera diffusé à la fin de la course afin que chaque concurrent puisse en avoir connaissance et il sera consultable via notre site www.latransju.com. En cas d'interruption de la course, le classement sera établi à partir des pointages effectués jusqu'à la dernière demi-heure entière de course précédant la décision.

Les finishers du 110 km inscrits sur le 160 km seront classés sur l'épreuve du 110 km à partir de la 11^{ème} place. Les compétiteurs ayant bénéficié du sas prioritaire ont l'obligation de terminer sur la distance choisie lors de l'inscription. En cas de non-respect de la distance, ils ne pourront prétendre à aucun classement.

9.1 RECOMPENSES

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le Comité d'Organisation, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

TRANSJU'CYCLO

Seront récompensés, sur chaque distance les 3 premiers des classements scratchs hommes et femmes.

Mais également le 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme :

- 18 – 30 ans
- 31 – 40 ans
- 41 – 50 ans
- 51 – 60 ans
- 61- 70 ans
- 71 ans et +

CATEGORIE HANDISPORT

La catégorie handisport fera aussi l'objet d'une récompense à partir de 5 participants « Handi » sur chaque épreuve.

9.2 PROTOCOLE

L'heure de la remise des prix sera communiquée ultérieurement sur le site internet de l'épreuve et annoncée au micro par le speaker le jour de l'épreuve. La remise des récompenses se déroulera le jour même de l'épreuve. Les

récompenses sont distribuées par les partenaires aux lauréats. Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

10 – ANTI-DOPAGE

La « Transju'Cyclo » est sous l'égide de la FFC, et des contrôles anti-dopage pourront avoir lieu le jour de l'épreuve.

11 – INFORMATIONS COURSES

11.1 EPREUVES

Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Les parcours et horaires détaillés sont disponibles sur le site internet www.latransju.com

La Transju'Cyclo / rando 70 km :

Départ et arrivée à l'Oppidum de Champagnole le dimanche 7 septembre à 9h30. Séparation du parcours 160km/110km à Cerniébaud (km 30). Retour commun avec les autres parcours à partir de Mignovillard (km 37).

La Transju'Cyclo 110 km :

Départ et arrivée à l'Oppidum de Champagnole le dimanche 7 septembre à 9h00. Séparation du parcours 160km à Remoray (km 60). Possibilité de bifurquer sur le parcours 70km à Cerniébaud (km 30) pour les coureurs hors délai. Retour commun avec les autres parcours à partir de Mignovillard (km 75).

La Transju'Cyclo 160 km :

Départ et arrivée à l'Oppidum de Champagnole le dimanche 7 septembre à 8h30. Séparation du parcours 110km à Remoray (km 60). Possibilité de bifurquer sur le parcours 110km à Remoray (km 60) pour les coureurs hors délai. Retour commun avec les autres parcours à partir de Mignovillard (km 127).

La Transju'Rando Itinérante : Départ groupé à l'Oppidum de Champagnole le samedi 6 septembre à 10h30, retour et arrivée au même endroit le lendemain dimanche 7 septembre.

Arrêt obligatoire à la base nautique de Bellecin le samedi soir. Demi-pension comprise. Transport des affaires sur la base de vie et retour à Champagnole le lendemain. Randonnée sans classement.

11.2 VOITURES SUIVEUSES

Les voitures suiveuses sont interdites.

Une voiture balais circulera en fin d'épreuve (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum.

11.3 RAVITAILLEMENTS

Plusieurs ravitaillements sont positionnés sur le parcours (sauf pour la Rando Itinérante). Ils seront indiqués sur les cartes et profils des parcours et rappelés aux participants au départ de l'épreuve.

Les concurrents peuvent être ravitaillés, à l'arrêt, par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants. Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

11.4 REPAS

L'espace restauration se situera à l'Oppidum, village départ / arrivée de l'épreuve.

Un repas traditionnel Jurassien vous sera servi, à réserver au moment de votre inscription (15€ pour les coureurs), ou sur place à 20€.

D'autres informations pratiques sont disponibles sur www.latransju.com.

12 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

12.1 DROITS D'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju'Cyclo ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju'trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la manifestation « La Transju'Cyclo », responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Monsieur le président Pierre-Albert, Président, Trans'Organisation, 18 Avenue Charles de Gaulle -39400 Morez.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter de la date de La Transju'Cyclo.

13 – VALIDATION DU REGLEMENT

13.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet, l'accepter sans réserve et reconnaît :

- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté

- Respecter l'équipement obligatoire !!!!!

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable. Toute inscription est ferme et définitive.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

13.2 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

13.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.